

AC! ACTUALITE

La lettre des Amis d'agir ensemble contre le chômage et pour l'abolition du chômage et les exclusions

n° 35 - novembre 2023



Examen du projet de loi Plein emploi devant le Parlement

dimanche 17 septembre 2023

Madame, Monsieur la-le député-e
Nous avons l'intime conviction que l'avenir de nos concitoyens risque d'être très sérieusement impacté par l'examen du projet de loi pour le plein emploi qui va commencer lundi prochain à l'Assemblée Nationale, après un premier vote au Sénat.

Ce projet de loi, en apparence anodin, bien qu'ambitieux si l'on se réfère à la présentation qui en est faite, risque d'enkyster durablement une large partie de la population dans des situations sociales et financières inacceptables pour un pays développé comme le nôtre. Un de nos anciens présidents évoquait la « fracture sociale » il y a quelques décennies. Le Président actuel nous y conduit à grandes enjambées...

Ce projet est construit sur la base d'un « mythe » : Le plein emploi ! Le Gouvernement nous explique que ce concept hérité des trente glorieuses permettrait de qualifier la situation actuelle de l'emploi. Or, comment est-t-il possible de comparer une période pendant laquelle il n'existait que très peu d'emplois à temps partiel, une large proportion des salariés

conservait leur emploi pendant toute leur carrière, l'auto-entrepreneuriat était marginal, ... avec l'état actuel du « marché » du travail, complètement « atomisé ». Vouloir qualifier la situation de l'emploi actuelle avec des vocables identiques à 50 ans d'intervalle est une hérésie scientifique.

D'abord, que sont « les chiffres du chômage » tels que présentés ? En réalité, nous avons actuellement

- deux références potentielles :
- ▶ Les chiffres calculés selon la méthode inspirée du Bureau International du Travail, devenue référence unique en 2019,
 - ▶ Les chiffres donnés par Pôle Emploi (l'ANPE auparavant), tirés des inscriptions des salariés auprès de l'organisme qui gère actuellement ces questions.

Or, le chiffre officiel (selon le BIT) actuel, avec un taux de 7,2 % rapporté au 28.000.000 personnes en situation de travailler serait de 2.000.000 chômeurs sans aucun emploi. La situation de ces travailleurs privés d'emploi n'a rien à voir avec celle des quelques centaines de milliers de personnes qui, sortant de leurs études ou du service militaire, intégraient leur

travail (qu'ils pouvaient également choisir !) après quelques mois, voire quelques semaines, de recherche. Il s'agissait vraiment là de chômage conjoncturel. Ce n'est plus le cas. L'analyse des chiffres fournis par Pôle Emploi conduit à un total de chômeurs (à temps complet ou partiel) de plus de 6.000.000, toutes catégories confondues, soit un chiffre trois fois supérieur au nombre « officiel ». Il faut préciser que sur ce total, près de 90 % d'entre eux se retrouvent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Et, il faut également ajouter à ces chiffres, tout ce qui concerne le non-recours (refus d'inscription, travail au noir, épuisement devant l'absurde...).

Est-ce sincère d'affirmer aujourd'hui que « le chômage n'a jamais été aussi bas depuis les années 70 » alors que la méthode de calcul vient de changer il y a quatre ans ? Pour nous, c'est tout simplement faux et nous pouvons le prouver. Les « chiffres du chômage » vs « le Chômage » ! La situation paraît tellement complexe, qu'une large analyse préalable ne peut être esquivée...

Ce projet de loi prévoit spécifiquement de faire évoluer le système RSA actuel, en généralisant le suivi des allocataires et en le renforçant. D'abord, que sait-t-on vraiment de ce qui se passe actuellement dans ce dispositif ?

En premier lieu, ce système décentralisé à l'extrême a conduit à l'existence d'autant de systèmes que de collectivités territoriales concernées (en gros, les départements). Le fonctionnement, les modalités de gestion, les sanctions infligées aux allocataires varient dans des latitudes extrêmes, y compris quelquefois dans des petits territoires locaux inclus dans ces collectivités territoriales... Nous avons réalisé des études sur la question et elles sont à votre disposition.

Sur le plan national, ce dispositif en place depuis près de 15 ans n'a – à notre connaissance – fait l'objet d'aucune inspection spécifique de la part de l'IGAS (sauf en ce qui concerne l'impact de sa création sur les moyens à

affecter aux CAF, partenaires dans la gestion du système !). Aucun rapport public connu sur son efficacité en termes d'insertion.

Si l'on se réfère au document intitulé « Concertation préalable » fourni ce printemps, le dispositif envisagé est « alléchant », mais nous dirons « trop beau pour être réaliste ». D'abord son financement va s'avérer problématique dans la mesure où les Partenaires Sociaux – ou du moins ce qu'il en reste - ne semblent pas d'accord sur la ponction prévue sur les cotisations UNEDIC – quelques 4 milliards d'euros sur 3 ans – condition sine qua non pour que le financement soit tolérable pour les finances publiques. Il ne resterait finalement de ce projet que l'aspect « contrôle social », c'est à dire ce que l'on reproche à des pays où la démocratie n'est pas réellement le fondement du système politique...

Face à cette situation, nous vous prions donc de bien vouloir demander, avec vos collègues qui partagent notre analyse, la

création d'une Commission d'enquête

parlementaire sur les aspects présentés ci-dessus.

Cette Commission d'enquête (mixte ?) pourrait ainsi étudier l'existant et apporter des réponses précises à toutes les interrogations formulées ci-dessus. Il s'agirait évidemment d'obtenir ces réponses préalablement à toute évolution ultérieure des dispositions applicables aujourd'hui.

Nous vous remercions vivement de vous montrer à l'écoute de vos concitoyens, et, restant à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'informations souhaités,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur la-le Député-e, l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain COUDERT, Agir Ensemble Contre le Chômage (A.C. !) 63
Le réseau des collectifs d'A.C. !
Evelyne PERRIN, Stop Précarité

Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités

Les Universités d'Été des Mouvements Sociaux et des Solidarités (UEMSS) sont organisées tous les deux ans depuis 2018 par un large collectif d'associations, de syndicats, de collectifs citoyens. En 2018 à Grenoble, elles ont rassemblé plus de 2 200 participant.e.s, et en 2021 à Nantes, plus de 1 800 malgré la crise sanitaire.

L'UEMSS aura lieu cette année du 23 au 27 août 2023 au Campus de Bobigny, 23 avenue de la Convention 93000 Bobigny.

AC ! y sera présent dans plusieurs ateliers :

Un atelier sur le travail avec T. Coutrot, jeudi 24 août de 13H45 à 16H en salle 148

Une assemblée des personnes en précarité, jeudi 24 août, de 16H 30 à 18H 30, amphi Gilles de Gennes

Un atelier sur la précarité et les récentes réformes des retraites et de l'assurance chômage avec Solidaires et le CNTPEP-CGT, le vendredi 25 août de 13H45 à 16 H en salle 142.

Une intervention d'AC ! : "L'Intelligence Artificielle (IA), va-t-elle produire une disruption économique ?" jeudi 24 août, 13:45,

Rassemblement du 27 juin 2023

Mardi 27 juin, dès 10:30, une grosse centaine de personnes ont quitté Bercy pour se rassembler près de L'Unédic, rue Traversière.

Sophie Binet, nouvelle tête féminine de la Cgt a pris la parole pour dénoncer le sort toujours désastreux que le capital fait aux chômeurs. Lors de la réunion à l'Unédic une augmentation de 1,9 % des allocations fut rejetée en bloc par tous les syndicats (absent unanime).

L'allocation journalière minimale est aujourd'hui de

L'IA volera-t-elle nos emplois ?

« L'intelligence artificielle (IA) qui affiche des progrès spectaculaires va-t-elle se substituer à l'homme ? [...].

Le rapport « The potentially Large Effects of Artificial Intelligence on Economic Growth » de Goldman Sachs paru le 26 mars 2023 annonce jusqu'à 300 millions d'emplois potentiellement détruits par l'IA, qui pourrait remplacer jusqu'au quart des tâches de travail effectuées par les humains.

[...].

Le développement de l'IA ouvre donc un futur aux traits singuliers : moins d'emplois, moins de travail humain, mais davantage de richesse.

De quoi imaginer un avenir où le temps libre ne serait plus un simple à-côté,

mais, au contraire, le cœur de la vie ?

André Gorz le pensait. En 1988, dans « Métamorphoses du travail », il écrit : « Le travail tend à devenir une force de production secondaire en regard de la puissance, de l'automatisme et de la complexité des équipements [...]

La libération du travail devient pour la première fois

salle 148

Et plusieurs ateliers portant sur les questions du féminisme, de l'écologie...

31,50 euros. Et encore inférieure pour les emplois discontinus.

La Cntpep-cgt (Comité national des chômeurs et travailleurs précaires(cgt), réclame une augmentation 40 euros par jour soit 1 200 euros net mensuels.

L'Apeis, le MNCP et AC ! au micro, ont fait entendre des nuances autour de la revendication centrale des 1 200 euros.

une perspective tangible »

Dans Philosophie Magazine, n°169, mai 2023, p.17.

*

Rien de moins que l'Otium du peuple à ... portée de mains, si on peut le dire ainsi concernant les non-travailleurs ayant accès au loisir/otium autrefois privilèges des aristocrates exonérés de travail. Scholé en Grèce antique, Otium chez les Romains. La production cybernétique dopée à l'IA « libère » les antiques esclaves et.. les travailleurs surnuméraires d'aujourd'hui.

Une condition essentielle ajoute le philosophe « une répartition équitable de cet excédent de richesse, dans un contexte où le travail, plus rare, n'est plus un critère pertinent. » (Philo. Mag. déjà cité).

La raréfaction du travail pourrait être une bonne nouvelle. Les libéraux et autres « néothatchériens » globalisés prêchant urbi et orbi les vertus et les profits de la valeur travail feront tout – vraiment tout et n'importe quoi – pour que la bonne nouvelle ne s'actualise pas.

Alain Véronèse.

Jeudi 25 mai 2023.

Lettre ouverte au Président de la République

jeudi 25 mai 2023

Alerte urgences sociales :

Lettre Ouverte au Président de la République

Monsieur Le Président,

Par la présente, nous vous interpellons sur l'aggravation des conditions de vie de toutes les personnes en situation de précarité et qui survivent avec des ressources entre 450€ et 900€ par mois. Tous ces revenus sont situés en dessous du seuil de pauvreté et ils ne permettent plus de vivre décemment avec l'augmentation des prix des produits de première nécessité ainsi que toutes les charges incompressibles qui ne cessent d'augmenter (loyer, énergie...). A cela s'ajoute la diminution des barèmes pour l'obtention des aides sociales (APL...). Toutes ces personnes qui vivent cette précarité au quotidien, nous disent dans nos permanences d'accueil qu'elles doivent choisir entre se nourrir ou payer les factures. Cette situation n'est plus possible et devient intolérable dans notre société.

Fort de ce constat et aux fins d'un échange circonstancier, d'évoquer ici les articles 23, 24 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui répondent aux besoins de toutes ces personnes en précarité sociale.

Article 23 : Toute personne a le droit au travail, au

libre choix de son emploi et la protection contre le chômage. Toutes ces personnes ont le droit sans aucune discrimination à un salaire égal pour un travail égal en assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée par tous les autres moyens de protection sociale.

Article 24 : Toute personne a le droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée de travail et à des congés payés périodiques.

Article 25 : Toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour vivre afin d'assurer sa santé, son bien être ainsi que celui de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires. Toute personne a droit à la sécurité en cas de chômage, maladie, invalidité, veuvage, vieillesse, en cas de perte de moyens de ses subsistances suite à des circonstances indépendantes de sa volonté. Tous les enfants qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage doivent jouir de la même protection sociale.

Aussi, nous avons l'honneur de solliciter une audience. Dans cette attente, veuillez croire, monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Je soutiens « Les Amis d'Agir ensemble contre le chômage »

et je vous adresse un don de : euros

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'AC ! (66% du don est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable)

Mes coordonnées (pour recevoir le justificatif courant mars):

Nom, prénom :

Adresse :

.....

à retourner à

AC ! 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS